

Enfants terribles

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **67 (1928)**

Heft 51

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222253>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

à l'occasion. Y faut ça, voyez-vous; au jour d'aujourd'hui, si on n'a pas un peu de djaravatte et qu'on accepte tout sans rien repiper, on vous mange la laine sur le dos.

Je sais bien que chez nous ce n'est pas comme en France où les ministres ne font que de se disputer et de renverser les cabinets. Chez nous, les ministres ne causent que le dimanche, tandis qu'en France, ils causent tout le temps! Vous comprenez que, chez nous, ils ne peuvent pas tant se disputer; les uns parlent en allemand, les autres en français ou en italien, et, pendant qu'on leur traduit tout ça, ils ont le temps de se calmer! Et puis, on n'a pas tant de ces chambres et de ces cabinets, que c'est tout un appartement que leur commerce par Paris; tandis que chez nous, on a un palais fédérat, à Berne, et puis c'est bon!

On a beau dire, ça va quand même mieux par chez nous que partout ailleurs, les bolle-chévistes ont beau bouêler! Je sais bien que c'est pas parfait non plus, mais regardez voir un peu tout ce que les papiers disent de ce qui se passe dans le monde, ça vous fait tourner le sang! On ne peut pas se plaindre, on a encore des bons gaillards par Berne; et, le nouveau conseiller fédérat ne sera pas non plus de ceux qui font grincer les affaires par plaisir; aussi, on lui souhaite d'y rester longtemps, qu'il s'y plaise et qu'il nous plaise aussi et on félicite aussi son papa et sa mama d'avoir donné un crâne luron à la Patrie; respect, et qu'y vivent!

Pierre Ozaire.



Pages d'autrefois

LA NEIGE

*Un vent aigu souffle avec rage;
La neige tombe à gros flocons,
Venant se coller au vitrage.
Comme un vol de blancs mouchérons.*

*Jour et nuit, elle s'encourage
A recouvrir prés et sillons.
Des plus hauts monts jusqu'à la plage,
Voltigent ses lourds tourbillons.*

*Sous son linceul, terre, frissonne!
Car sa couche épaisse emprisonne
La sève qui bout dans tes flancs.*

*Neige, ton manteau de froidure
Donne, quand ta présence dure,
Mort aux oiseaux, joie aux enfants!*

Joseph Morax, préfet.

C'EST SI SIMPLE D'AIMER !

N le dit, mais, quelle erreur! Quiconque a aimé peut le dire! Non pas aimer bêtement le soleil, la lune, les petites étoiles du ciel, les flots avec les jolis poissons nacrés, ou des tas d'autres choses! Non! aimer tout court, quand même cela dure, quand on est pris!

Je gage que les pères de famille prudents et sages diront ici à leur aînée: « Mon enfant, plie ce journal! Ce monsieur va dire des sottises! » Erreur, chers amis, votre fille connaît le verbe *aimer*, avec la façon de s'en servir, à tous les temps, au singulier comme au pluriel, même au futur que vous redoutez! « Mais, comment? » direz-vous. A quoi je répondrai: « Parce que c'est le verbe modèle pour la conjugaison, à peu près dans toutes les langues! » Alors étonnez-vous qu'après avoir soupiré: « J'aime, tu aimes... Ich liebe, I love, Amo, amas, amat... ou du grec, ou du n'importe quoi, elle en vienne à: « Je t'aime! »

Et l'amour serait compliqué, à ce que je prétends? Songez à ce qui vous est advenu! L'un

s'est vu repoussé parce qu'il était brun, l'autre parce qu'il était blond. Celui-ci, parce qu'il avait trop de cheveux; celui-là, parce qu'il n'en n'avait plus assez! Cette perle que vous aimiez, avant de l'adorer, s'est éloignée de vous parce que, au soir de l'An, vous n'avez pu baisser ses lèvres roses tant que tintaient les douze coups attendus!

Si les filles d'Eve voulaient, cela serait plus simple! Quels mots plus doux que « Je t'aime! Tu m'aimes?... » Quelle lumière dans ce verbe, quand on sait ponctuer son *I* des points roses chers au poète!

Seulement, voilà!... on flirte, on s'analyse, on tâte son cœur comme le moteur d'une machine de course, on parle « refoulements ». Quelle tristesse!... Que nous sommes bêtes de gaspiller le temps, alors que, si elle veut, c'est si simple d'aimer!

St-Urbain.

Enfants terribles. — Importuné par le tapage que font ses enfants, un financier sort de son cabinet pour modérer leurs ébats.

— Et puis, ajoute-t-il, je vous avais défendu de jouer avec Georges, pour le punir de ses mensonges continuels.

— Je vais te dire, papa, explique l'un des enfants... Nous avons inventé un nouveau jeu, le jeu de la Bourse, et Georges est indispensable... C'est lui qui répand les fausses nouvelles!

AU BON VIEUX TEMPS

LES sociétés de jeunesse jouaient autrefois dans la vie locale de nos villages vaudois un rôle de premier plan. Elles incarnaient et maintenaient à la campagne de vieilles traditions. Leurs procès-verbaux témoignent encore éloquentement de leurs faits et gestes et nous révèlent de piquants détails sur les mœurs d'autan.

Grâce à l'obligeance de M. Samuel Grosjean, à Yverne, un survivant de la « vieille jeunesse », dépositaire jaloux des reliques du passé, nous sommes en mesure d'offrir aux lecteurs du « Conteur Vaudois » de savoureux extraits du protocole de 1860 à 1880, de la Jeunesse libérale d'Yverne, dite Société du printemps.

A l'approche du nouvel-an, il est intéressant de relever que cette société existe toujours et qu'elle célèbre encore selon les rites, la fête du 1er janvier.

La réception des candidats était accompagnée d'une mise en scène qui doit avoir été empruntée aux mystères des sociétés secrètes. Le serment contenu dans le « Code » de la jeunesse d'Yverne est, en tout cas, d'inspiration nettement maçonnique. Une brève analyse des documents en question dépassera peut-être le cadre d'un seul article; je m'efforcerai toutefois d'être aussi bref que possible.

L'ancien cahier renfermant les statuts étant tombé en fort mauvais état, dit le verbal du 8 février 1879, il est décidé de les relever dans un nouveau registre. C'est ce dernier qui porte la date de 1879. La couverture en est de toile; on y lit le mot « Code » en gros caractères; la première page porte, habilement dessiné à la plume, le symbolique cheval blanc de la jeunesse libérale. L'écriture est l'œuvre d'un excellent calligraphe.

Les jeunes gens de la période dont-il s'agit étaient plus sensibles que ceux de nos jours aux grandes maximes morales et philosophiques. Ils croyaient sincèrement, les idéalistes, à la magie du verbe. 1914 n'avait point encore détruit dans les cœurs, le culte de l'humanité. La foi du charbonnier était le signe de l'époque. Par contre, la liberté qu'ils s'octroyaient ne souffrait guère les restrictions. Autres temps, autres mœurs!

« L'Union fait la Force! Un pour tous, tous pour un! Nos principes sont la liberté et la concorde! Nos statuts sont inviolables! » Ainsi débute l'ancien règlement.

Et voici l'acte constitutif de la société de jeunesse:

Les premiers articles sont relatifs au but amical de la Société, puis d'être célibataire, être de bonnes mœurs et avoir communiqué. L'article 3 est d'une observance calvinienne la plus stricte:

Le garçon qui viendrait à se marier, à donner le jour à un enfant illégitime, à fréquenter des

lieux de débauches et autres mauvaises compagnies, tout comme de faire des actions contraires à l'honneur, à la délicatesse ou à la probité.

Voici l'article 10, qui est une réminiscence d'une séance de réception dans la corporation des charpentiers.

Immédiatement après sa réception, le nouveau membre prêtera en présence de l'assemblée le serment suivant, dont la formule lui sera lue par le président:

« Je jure d'observer fidèlement le présent Acte « constitutif de la Jeunesse Libérale et Société « du Printemps ainsi que les autres lois et règlements que fera l'assemblée; je jure de garder le secret le plus inviolable sur tous les actes quelconques de cette société, sous peine de passer pour traître, parjure et déloyal.

« Je jure toutes ces choses comme si j'étais « devant le magistrat et par le nom du Dieu « Tout Puissant qui a en horreur l'hypocrisie « et la fausseté. »

Après avoir entendu cette lecture, le récipiendaire tenant une épée dans sa main droite et ayant la main gauche sur le livre des lois et règlements, lèvera son épée et dira:

Je le jure; je connais mon devoir et j'y serai fidèle.

Suivent divers articles relatifs à l'administration de la société.

Plusieurs articles sont consacrés aux différentes fêtes patronées par la société, ne pourront y participer que les garçons et filles du village qui sont de bonnes mœurs et de bonne conduite, d'avoir pour elles toutes les honnêtetés et tous les égards convenables à la morale et à la civilisation.

Le comité pourra permettre l'entrée à des garçons ou filles étrangers, supposés de bonne réputation.

Il fallait montrer patte blanche pour faire un don à la société, lisez ce paragraphe:

Si les dons sont en argent, ils seront versés à la caisse et accompagnés d'une déclaration authentique (sic.) du donateur portant: qu'il a donné ce montant de son pur mouvement par bonne amitié envers la jeunesse et cela sans vocation ni contrainte.

L'article 19 a trait aux amendes; il n'est pas sans intérêt de le citer:

Seront condamnés à l'amende par le comité et sans appel:

- a) celui qui n'assistera pas au bal pour septante-cinq centimes.
- b) celui qui manquera l'assemblée générale pour dix centimes et du Comité, vingt centimes.
- c) celui qui, dans une assemblée, un bal, réunion ou une promenade décidée par la société, se permettrait sans motif légitime de susciter des querelles et des débats, tout comme de proférer, surtout en présence des filles, des discours injurieux ou grossiers, pour cinquante à cinquante centimes.

Celui qui aurait vexé, frappé ou maltraité quelqu'un, sauf cas de légitime défense, pour soixante centimes à un franc cinquante.

(A suivre.)

Simple confusion. — Deux fillettes jouent à la marelle.

— Madame, voudriez-vous me donner un litre lait?

— Oh! je regrette beaucoup, madame, mais mes vaches n'ont pas encore pondu...

L'INVITATION

HENRI de Corbeyrier, personnage qui fut jadis célèbre par ses facéties, avait à Aigle une cave réputée où il se rendait quelques fois. Il profitait de ces occasions pour passer une journée à la ville et rencontrait régulièrement au café des Amis un charron suisse allemand, gai luron dont il prisait fort la compagnie.

A maintes reprises, Henri avait invité l'ami à lui rendre visite en son village de la montagne. — « Je t'attends, sans faute, lui disait-il, mais arrange-toi pour rester au moins deux ou trois jours chez moi! » Le travailleur sur bois prétextait toujours un empêchement, provoquant